

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
VILLE / ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES « LES ENFANTS DE COPERNIC »
SALLE DE CLASSE N°4 ECOLE COPERNIC – ANNEE SCOLAIRE 2023-2024**

3.5 Actes de gestion du domaine public

Le Maire de GRAVELINES,
Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-5°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,
Vu le Budget Primitif **2023** de la Commune voté le **14 avril 2023**,
Considérant que l'Association des parents d'élèves « Les Enfants de Copernic », exprime le besoin de locaux,

DECIDE :

- Article 1^{er} :** De signer avec l'Association des parents d'élèves « Les Enfants de Copernic », une convention d'autorisation d'occupation du domaine public pour mettre à disposition la salle de classe n°4 de l'école Copernic, sise Square Copernic à Gravelines.
- Article 2 :** L'occupation est consentie à titre gratuit à compter de la date de signature de la convention, pour l'année scolaire 2023-2024 durant le temps scolaire, a minima de 8h15 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, sauf pendant les vacances scolaires et le mercredi. Des mises à disposition ponctuelles éventuelles de cette salle, pourront être accordées selon le planning établi par la Direction de l'Éducation, gestionnaire de l'équipement.
- Article 3 :** La présente décision sera :
- Inscrite au registre des délibérations ;
 - Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
 - Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
 - Transmise au Comptable des Finances Publiques.
- Article 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le **08 NOV. 2023**
Pour extrait conforme,
Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le **08 NOV. 2023**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **08 NOV. 2023**